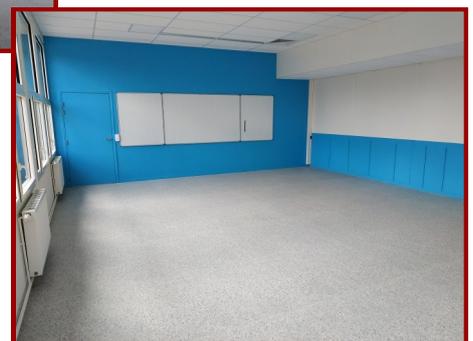
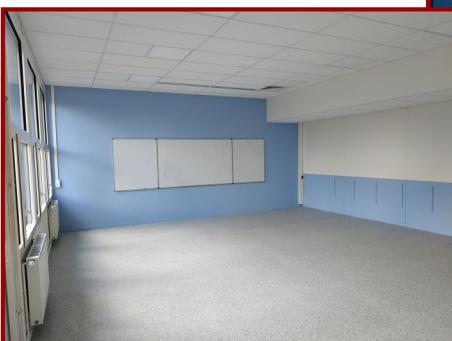
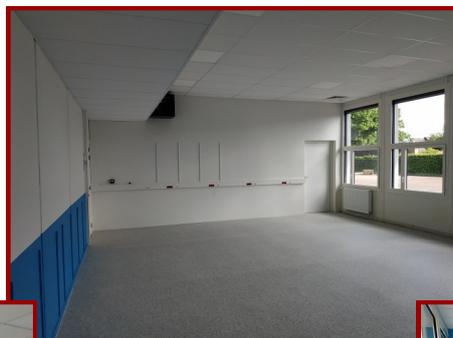


Inf'Auzouville

L'école, une nouvelle jeunesse.



Les enfants du regroupement pédagogique ont pu effectuer leur rentrée dans une école rénovée: menuiserie, chauffage ventilation, sol peinture, création d'un sanitaire accessible aux personnes à mobilité réduite.



Conseil municipal

Conseil des 1 avril, 13 mai et 8 juillet 2019

Budget primitif 2019:

Le budget primitif de l'exercice 2019, qui s'établit comme suit:

Recettes- Section de Fonctionnement 548 458,00 €

70 Produit de gestion courante 1 900,00 €
73 Impôts et taxes 207 200,00 €
74 Dotations, participations 215 520,00 €
75 Autres produits courants 16 550,00 €
77 Produits exceptionnels 30 000,00 €
002 Excédent de fonctionnement reporté 77 288,00 €

Dépenses- Section de Fonctionnement 548 458,00 €

011 Charges à caractère général 156 520,00 €
012 Charges de personnel 141 705,00 €
014 Atténuations de produits 35 068,00 €
65 Charges de gestion courante 189 964,00 €
66 Charges financières 4 100,00 €
042 opérations d'ordre de transfert entre sections 21 101,00 €

Recettes- Section d'Investissement (hors restes à réaliser: 210 000,00 €) 214 653,00€

10 Dotation 71 800,00 €
13 Subvention d'investissement 16 320,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement 14 141,00 €
040 Op d'ordre de transfert entre sections 6 960,00 €
041 Op patrimoniales 71 350,00 €
001 Excédent d'investissement reporté 34 082,00 €

Dépenses- Section d'Investissement (hors restes à réaliser: 88 100,00 €) 336 553,00 €

10 Dotations, fonds divers et réserves 2 800,00 €
16 Remboursements d'emprunts 210 000,00 €
20 Immobilisations incorporelles 1 760,00 €
21 Immobilisations corporelles 50 643,00 €
041 Op patrimoniales 71 350,00 €

Taux des impôts communaux exercice 2019:

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide de ne pas modifier le taux des impôts communaux qui restent identiques à ceux de 2018

Eclairage Public Rue Ancien Manoir – pose de 2 lanternes:

Le conseil municipal décide la pose de 2 lanternes Rue de l'Ancien Manoir» secteur lotissement du Moulin à Vent pour supprimer une zone d'ombre pour un montant de 2 489,46 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 1 141,00 € TTC.

Reprise des espaces communs Impasse de la Garenne

A la demande de l'Association Syndicale libre Lotissement le Clos du Vaussier du 13 mars 2018, le Conseil Municipal décide
- d'intégrer la voirie «Impasse de la Garenne» dans le domaine public communal et
d'intégrer les espaces verts dans le domaine privé communal.

Chemin piétonnier – accès au groupe scolaire – sécurisation

Le chemin d'accès au groupe scolaire nécessite une restructuration pour sécuriser l'accès des enfants, l'adapter aux personnes à mobilité réduite. Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de cette opération et de confier ces travaux à l'entreprise GC Terrassement et s'élève à 3491,00 € HT .

Abri bus rue des Fondeurs – Aménagement et sécurisation

L'abri bus rue des Fondeurs est vétuste, dangereux et mal placé. A l'arrêt , le car gêne la circulation des véhicules et la descente des usagers n'est pas sécurisée.

Il est proposé de le déplacer

- nouvel aménagement de 2 925,00 € HT (entreprise GC Terrassement)
- acquisition de l'abri bus et la signalisation de 3 985,00 € HT (entreprise Kangourou)

Maintien du service public

L'intersyndicale des personnels de l'ONF, fait part des inquiétudes quant à l'avenir de l'organisation de l'ONF.

Après délibération, le conseil municipal (à 11 Pour et 1 Abstention) soutient le personnel de l'ONF et demande au gouvernement à travers de celle-ci :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et gérer les forêts communales
- le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures

Questions diverses:

Le four à pain a été détérioré et occupé par des individus. Une main-courante a été déposée à la gendarmerie de Saint Jacques sur Darnétal. Une surveillance voire des sanctions vont être nécessaires.

Circulation des Quads:

Seuls les quads immatriculés sont autorisés à circuler sur les voies publiques (réf – code de la route art 311-221-317). Un arrêté de circulation va être pris pour interdire la circulation de tous les quads immatriculés ou non et autres véhicules à moteur à l'exception des engins thermiques utilisés pour l'entretien de ces zones. Tout ceci afin de mettre fin aux différentes nuisances pour le voisinage, d'interdire les évolutions dans les bassins de rétention pour des raisons de sécurité, de protéger ces espaces verts. Des panneaux, puis si besoin des bornes seront implantés pour le signaler

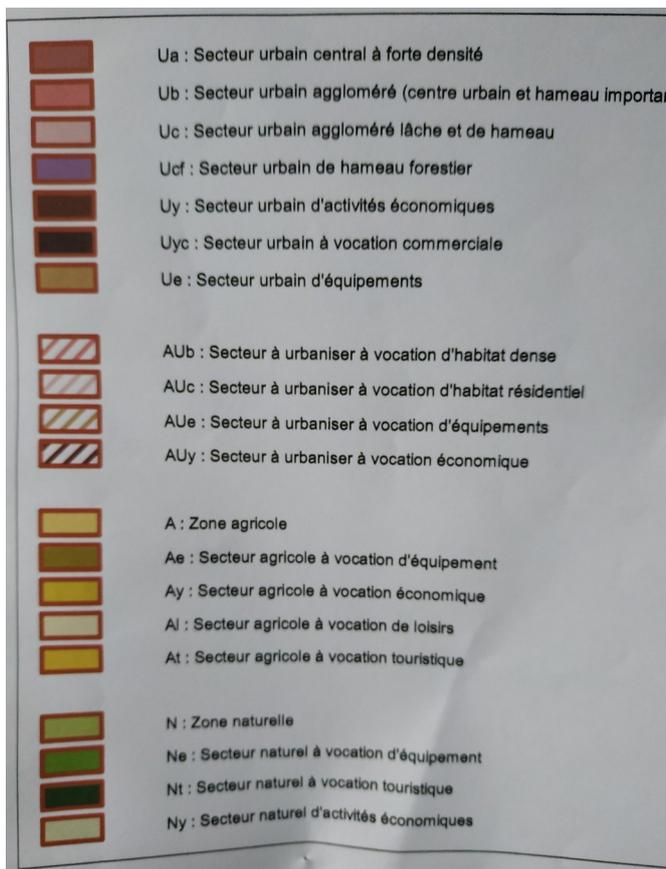
Service National Universel:

Le service national universel s'adresse à tous les jeunes, garçons et filles. Il prend la forme d'un service civique d'un mois obligatoire entre 15 et 16 ans. Sa mise en place a commencé dans certains départements à titre expérimental fin juin 2019 avant une mise en œuvre progressive pour aller vers la généralisation à partir de 2021.

Ludisport:

Le dispositif Ludisport, proposé par le Département et mis en place par l'intercommunalité, a commencé à la rentrée 2018 en proposant 3 activités sportives sur l'année, le lundi après l'école. A Auzouville, 13 enfants s'y sont inscrits. Le dispositif a repris à la rentrée pour les enfants scolarisés à partir du CP, quelle que soit sa commune d'origine.

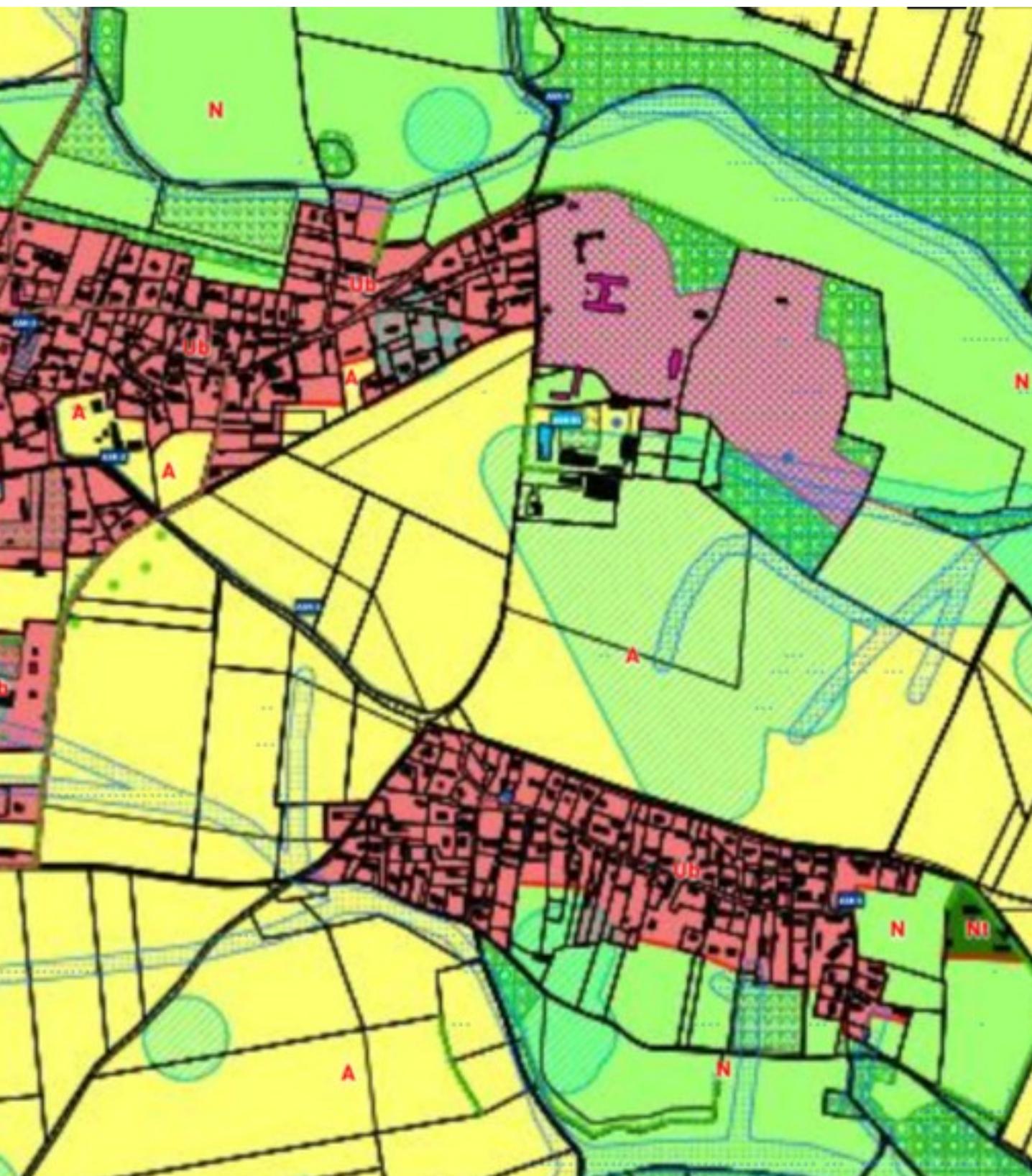
Cette année 23 enfants y participent.



L'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) touche à sa fin. Les zones d'extension, le règlement définissant les différentes règles à respecter sont traduites sur papier.

Ces documents, qui seront rendu exécutoire après signature du préfet, sont disponibles en mairie et accessible sur internet à l'adresse suivante : <https://www.intercauxvexin.fr/fr/plui>

Retrouvez toute l'actualité de la commune sur www.auzouvillesurry.fr



Une enquête publique aura lieu en 2020, vous pourrez alors formuler vos remarques auprès du commissaire enquêteur.

Retrouvez toute l'actualité de la commune sur www.auzouvillesurry.fr

Fête vos jeux

Les jeux de société étaient à la fête en ce 15 août, quoi de plus naturel pour des bénévoles pour qui la fête est un jeu. Encore une belle réussite à leur actif.



Promenade au crépuscule



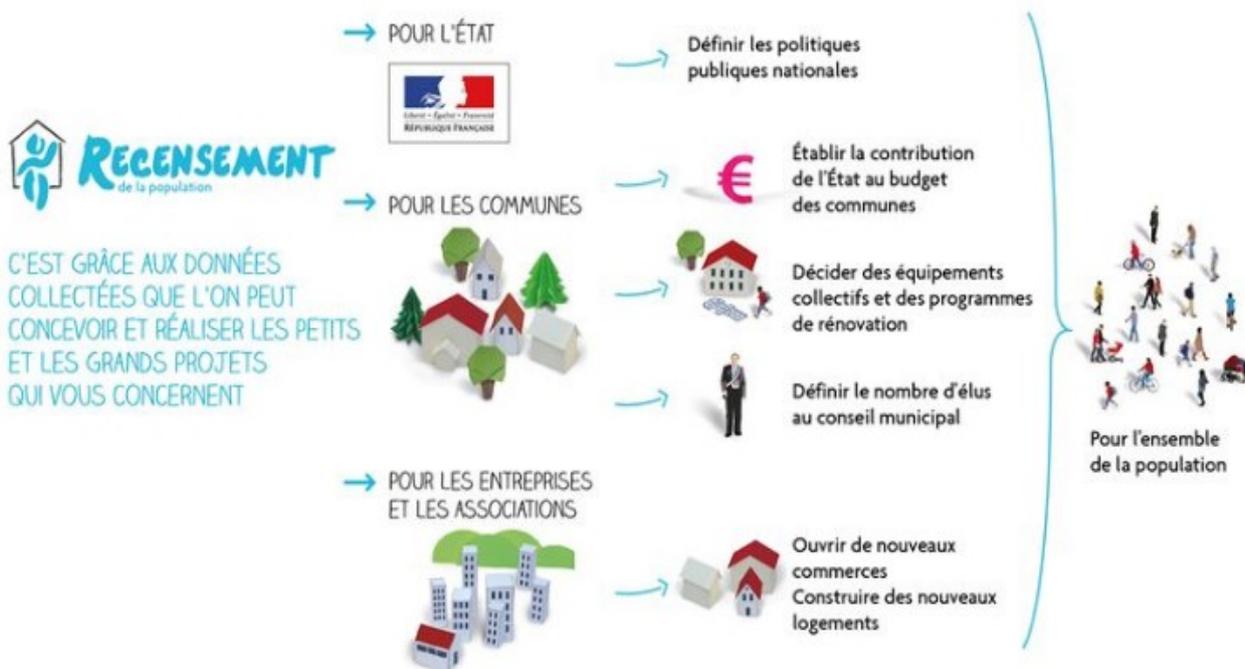
Pour la deuxième édition de cette promenade au crépuscule près de 70 personnes s'étaient donné rendez-vous pour un parcours de 10 km, agréablement terminé à la salle polyvalente autour d'une soupe à l'oignon. Rendez vous en 2021 pour la prochaine édition.



2020, année de recensement sur Auzouville

Le recensement de la population aura lieu dans la commune en janvier-février 2020. Pour cette nouvelle enquête, la commune sera pilote pour un recensement Internet. Vous aurez la possibilité de remplir le questionnaire en ligne sans passage de l'agent recenseur à votre domicile. Néanmoins, il est toujours possible de remplir les questionnaires papier avec passage de l'agent recenseur. Un courrier sera prochainement distribué dans votre boîte aux lettres avec toutes les explications nécessaires. Pour rappel, le recensement est obligatoire. Tous les renseignements sont disponibles sur le site le-recensement-et-moi.fr

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?



Agenda

Lundi 11 novembre	Commémoration de la libération	Anciens combattants
Dimanche 17 novembre	Spectacle de Théâtre	Club des Bons Amis
Samedi 23 novembre :	Repas des Aînés	Club des Bons Amis
Samedi 14 décembre	Spectacle de Noël	Animation Village
Samedi 11 janvier 2020	Cérémonie des vœux	
Samedi 25 janvier	Repas à thème	Animation Village
Dimanche 23 février	Thé dansant	Club des bons amis
Mercredi 4 mars	Mercredi gras	Animation Village
20, 21, 22 mars	Expo « le printemps des arts »	Animation Village

Etat Civil

Naissances :

Gabin LEFRANCOIS le 29 mai 2019

Chloé GODARD le 13 juin 2019

Lyam DA SILVA le 15 juin 2019

Nathan FLEURY le 08 octobre 2019

Mariage :

Maxime HEDOU et Caroline PRIANO le 27 juillet 2019

Décès :

Norbert SIMON le 03 octobre 2019

PYRAMIDE, le relais d'assistant(e)s maternel(le)s



LE RELAIS D'ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S PYRAMIDE vous accueille :

en ATELIERS COLLECTIFS

- LES LUNDI & MARDI de 9h00 à 11h00 à MARTAINVILLE-EPREVILLE
- LE JEUDI de 9h00 à 11h00 à PRÉAUX
- LE VENDREDI de 9h00 à 11h00 à MORCNY-LA-POMMERAYE

lors de PERMANENCES à MARTAINVILLE-EPREVILLE

- LES LUNDI, MARDI, JEUDI & VENDREDI de 13h30 à 17h00
- LE MERCREDI de 9h00 à 12h00



LE "RAM" C'EST QUOI ?

Un lieu d'informations, d'échanges et de rencontres GRATUIT pour :

- partager un temps d'accueil collectif avec d'autres assistant(e)s maternel(le)s, parents et enfants en favorisant l'échange et la socialisation de l'enfant ;
- obtenir un soutien et un accompagnement pédagogique de la part de l'éducatrice ;
- participer aux activités créatrices (collages, peinture, etc.) motrices (parcours de motricité, jeux de balles, etc.) et de sociabilisation (chants, musique, jeux, etc.) encadrées par une éducatrice spécialisée.
- obtenir des informations sur vos droits et devoirs en tant que salarié(e) et employeur : contrat de travail, démarche d'agrément, formation de professionnalisation, etc.

Votre contact PyRAMide
190 route du Château 76116 MARTAINVILLE-EPREVILLE
Tél. 02 35 23 92 33 - Mail : ram.martainville@orange.fr

Ce bulletin est une publication gratuite destinée aux habitants de la commune d'Auzouville sur Ry.

Il est élaboré à l'initiative du conseil municipal,

Directeur de publication : Le Maire

Chargé de la rédaction : la commission communication

Les rédacteurs : Les élus municipaux, les associations, les habitants

Impression : FEEM Structure, 76116 Saint Denis le Thiboult

Distribution : Les agents communaux, les élus.

Retrouvez toute l'actualité de la commune sur www.auzouvillesurry.fr